



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les sites d'importance communautaire proposés (SICp), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

IDENTIFICATION DU SITE

FR4211810

APPELLATION DU SITE

Vallée du Rhin de Strasbourg à Marckolsheim

TABLE DES MATIERES

- [1. IDENTIFICATION DU SITE](#)
- [2. LOCALISATION DU SITE](#)
- [3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES](#)
- [4. DESCRIPTION DU SITE](#)
- [5. STATUT DE PROTECTION DU SITE](#)
- [6. GESTION DU SITE](#)
- [7. CARTE DU SITE](#)

1. IDENTIFICATION DU SITE

[Retour haut](#)

1.1 Type	1.2 Code du site
A	FR4211810

1.3 Appellation du site

Vallée du Rhin de Strasbourg à Marckolsheim

1.4 Date de la première compilation

31/08/2002

1.5 Date d'actualisation

31/03/2004

1.6 Responsable

Nom / Organisation :	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - DGALN/DEB/SDEN/Bureau Natura 2000
Adresse :	Arche de la Défense - Paroi Sud 92055 La Défense Cedex
Courriel :	en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du premier arrêté (JO RF) :	28/02/2003
ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) :	11/12/2018
Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS :	https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038052145

Date de transmission à la Commission Européenne (Proposition de classement du site comme SIC) :	Pas de données
pSIC : Dernière évolution :	15/05/2019
SIC : Première publication au JO UE :	Pas de données
Dernière date de parution au JO UE (Confirmation de classement du site comme SIC) :	Pas de données
ZSC : Premier arrêté :	Pas de données
ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) :	Pas de données
Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC :	Pas de données

2. LOCALISATION DU SITE

[Retour haut](#)

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude :7.7075°

Latitude :48.33528°

2.2 Superficie

8784 ha

2.3 Superficie marine

0 %

2.5 Code et dénomination de la région administrative

Code NUTS	Code INSEE	Région
FR42	42	Alsace

2.6 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Pourcentage de couverture
67	Bas-Rhin	100

2.7 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Commune	Validée
67011	ARTOLSHEIM	Oui
67055	BOOFZHEIM	Oui
67056	BOOTZHEIM	Oui
67086	DAUBENSAND	Oui
67090	DIEBOLSHEIM	Oui
67130	ERSTEIN	Oui
67131	ESCHAU	Oui
67146	FRIESENHEIM	Oui
67154	GERSTHEIM	Oui
67277	MACKENHEIM	Oui
67281	MARCKOLSHEIM	Oui
67336	NORDHOUSE	Oui
67338	OBENHEIM	Oui
67378	PLOBSHEIM	Oui
67397	RHINAU	Oui
67422	SAASENHEIM	Oui
67453	SCHÆNAU	Oui
67482	STRASBOURG	Oui
67486	SUNDHOUSE	Oui

2.8 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

[Retour haut](#)

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluation du site pour ces habitats

Liste des habitats génériques

Aucune information disponible

Liste des habitats élémentaires

Aucune information disponible

PF :

pour les types d'habitats qui peuvent être présents à la fois sous une forme prioritaire et sous une forme non prioritaire (6210, 7130, 9430), il convient de porter la mention «x» dans la colonne «PF» pour indiquer qu'il s'agit de la forme prioritaire.

NP :

lorsqu'un type d'habitat n'existe plus sur le site, il convient de porter la mention «x» (facultatif).

Superficie couverte :

il est possible d'introduire des valeurs décimales.

Grottes :

pour les types d'habitats 8310 et 8330 (grottes), indiquer le nombre de grottes si la superficie estimée n'est pas disponible.

Qualité des données :

G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE, et évaluation du site pour ces espèces

Espèce					Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	S	NP	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	B C D	A B C		
						Min	Max		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A604	Larus michahellis			w			i	P	DD	D			
B	A604	Larus michahellis			c			i	P	DD	D			
B	A193	Sterna hirundo			r	45	50	p	P	G	C	C	C	C
B	A197	Chlidonias niger			c			i	P	DD	D			
B	A229	Alcedo atthis			r	10	50	p		DD	C	C	C	C
B	A229	Alcedo atthis			p			p	P	DD	D			
B	A234	Picus canus			r	10	30	p		M	C	C	C	C
B	A234	Picus canus			p	7	10	p	V	P	D			
B	A236	Dryocopus martius			r	10	20	p		M	C	C	C	C
B	A236	Dryocopus martius			p			p	P	DD	D			
B	A238	Dendrocopos medius			r	100	300	p		M	C	C	C	C
B	A238	Dendrocopos medius			p			p	P	DD	D			

B	A294	Acrocephalus paludicola			c			i	P	DD	D			
B	A338	Lanius collurio			r	8	20	p	P	M	C	C	C	C
B	A001	Gavia stellata			w			i	P	DD	D			
B	A002	Gavia arctica			w			i	P	DD	D			
B	A003	Gavia immer			w			i	P	DD	D			
B	A004	Tachybaptus ruficollis			w			i	P	DD	D			
B	A004	Tachybaptus ruficollis			r	10	100	c	P	DD	C	C	C	C
B	A005	Podiceps cristatus			w			i	P	DD	D			
B	A005	Podiceps cristatus			r	10	100	p	P	DD	C	C	C	C
B	A006	Podiceps grisegena			w			i	P	DD	D			
B	A017	Phalacrocorax carbo			w			i	P	DD	D			
B	A017	Phalacrocorax carbo			r			i	V	DD	D			
B	A021	Botaurus stellaris			w			i	P	DD	D			
B	A021	Botaurus stellaris			c			i	P	DD	D			
B	A023	Nycticorax nycticorax			c			i	P	DD	D			
B	A027	Egretta alba			w			i	V	DD	D			
B	A027	Egretta alba			c			i	V	DD	D			
B	A028	Ardea cinerea			w			i	P	DD	D			
B	A028	Ardea cinerea			c			i	V	DD	D			
B	A029	Ardea purpurea			c			i	P	DD	D			
B	A031	Ciconia ciconia			c			i	P	P	D			
B	A036	Cygnus olor	X		w									
B	A036	Cygnus olor			r	5	50	p	P	P	C	C	C	C
B	A036	Cygnus olor			p			i	C	DD	C	A	C	C
B	A037	Cygnus columbianus bewickii			w			i	V	DD	D			
B	A038	Cygnus cygnus			w			i	V	DD	D			
B	A038	Cygnus cygnus			c			i	P	DD	D			
B	A039	Anser fabalis			w			i	P	DD	A	A	B	C
B	A041	Anser albifrons			w			i	P	DD	D			
B	A043	Anser anser			w			i	P	DD	D			
B	A043	Anser anser			r	1	7	p	P	G	B	C	C	C
B	A050	Anas penelope			w			i	R	DD	D			
B	A051	Anas strepera			w	2500	3200	i	C	G	B	B	C	B
B	A051	Anas strepera			r	2	10	p	C	G	C	C	C	C
B	A052	Anas crecca			w			i	P	DD	D			

B	A053	Anas platyrhynchos			w			i	C	G	B	B	C	B
B	A053	Anas platyrhynchos			r	10	100	p	C	G	C	C	C	C
B	A054	Anas acuta			w			i	R	G	C	B	C	C
B	A056	Anas clypeata			w			i	V	DD	D			
B	A058	Netta rufina			w	100	400	i	P	DD	D			
B	A059	Aythya ferina			w	900	1300	i	C	M	D			
B	A059	Aythya ferina			r	5	50	p	R	P	C	C	C	C
B	A061	Aythya fuligula			w	7000	11000	i	C	M	D			
B	A061	Aythya fuligula			r	10	100	p	R	P	B	C	C	C
B	A062	Aythya marila			w			i	V	DD	D			
B	A066	Melanitta fusca			w			i	P	DD	D			
B	A067	Bucephala clangula			w	500	650	i	R	M	D			
B	A068	Mergus albellus			w	10	30	i	P	DD	D			
B	A070	Mergus merganser			w			i	P	DD	D			
B	A070	Mergus merganser			r			i	P	DD	D			
B	A072	Pernis apivorus			r	5	10	p	V	P	C	C	C	C
B	A073	Milvus migrans			r	20	40	p	P	M	C	C	C	C
B	A074	Milvus milvus			r	0	2	p		M	C	C	C	C
B	A074	Milvus milvus			c			i	P	DD	D			
B	A075	Haliaeetus albicilla			w			i	P	DD	D			
B	A081	Circus aeruginosus			r	1	2	p	P	M	C	C	C	C
B	A082	Circus cyaneus			w			i	P	DD	D			
B	A094	Pandion haliaetus			c			i	P	DD	D			
B	A103	Falco peregrinus			w			i	V	DD	D			
B	A103	Falco peregrinus			c			i	P	DD	D			
B	A118	Rallus aquaticus			r	0	1	p	V	P	C	C	C	C
B	A118	Rallus aquaticus			p			i	P	DD	D			
B	A123	Gallinula chloropus			r	0	1	p	V	P	C	C	C	C
B	A123	Gallinula chloropus			p			i	P	DD	D			
B	A125	Fulica atra			w	2000	7400	i	C	M	B	A	C	A
B	A125	Fulica atra			r	100	300	p		P	C	C	C	C
B	A136	Charadrius dubius			r	7	12	i	P	G	C	C	C	C
B	A142	Vanellus vanellus			r	1	1	i	P	DD	C	C	C	C
B	A145	Calidris minuta			c			i	P	DD	D			
B	A149	Calidris alpina			c			i	P	DD	D			

B	A151	Philomachus pugnax			c			i	P	P	D			
B	A153	Gallinago gallinago			c			i	P	DD	D			
B	A160	Numenius arquata			r				V	DD	D			
B	A160	Numenius arquata			c			i	P	DD	D			
B	A164	Tringa nebularia			c			i	P	P	D			
B	A165	Tringa ochropus			c			i	P	M	D			
B	A166	Tringa glareola			c			i	P	DD	D			
B	A168	Actitis hypoleucos			w			i	P	DD	D			
B	A168	Actitis hypoleucos			c			i	P	DD	D			
B	A177	Larus minutus			c			i	P	DD	D			
B	A179	Larus ridibundus			w			i	P	DD	D			
B	A179	Larus ridibundus			r	1	5	p	P	DD	C	C	C	C
B	A182	Larus canus			w			i	P	DD	D			

Groupe :

A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

S :

si les données concernant l'espèce sont sensibles et ne doivent dès lors pas être accessibles au public, indiquer: oui.

NP :

si une espèce n'est plus présente sur le site, indiquer: x (facultatif).

Type :

p = espèce résidente, r = reproduction, c = concentration, w = hivernage (pour les plantes et les espèces non migratrices, utiliser «espèce résidente»).

Unité :

i = individus, p = couples ou autres unités suivant la liste normalisée des unités et codes de populations conformément à la communication de données aux fins des articles 12 et 17 (voir le portail de référence).

Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :

C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente - à remplir si la qualité des données est insuffisante (DD) ou en complément des informations relatives à la taille de la population.

Qualité des données :

G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes (n'utiliser cette catégorie que s'il est impossible de fournir ne serait-ce qu'une estimation approximative de la taille de la population; en pareil cas, les champs correspondant à la taille de la population peuvent rester vides, mais le champ «Catégories du point de vue de l'abondance» doit être rempli).

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce					Population présente sur le site			Motivation							
Groupe	Code	Nom scientifique	S	NP	Taille		Unité	Cat.	Annexe où est inscrite l'espèce		Autres catégories				
					Min	Max		C R V P	IV	V	A	B	C	D	E

-		Utricularia sp					i	P							X	
A		Triturus vulgaris					i	P							X	
A		Bufo bufo					i	P			X		X			
A		Hyla arborea					i	P	X		X		X			
A		Rana dalmatina					i	P	X		X		X			
B		Buteo buteo					p	P								
B		Falco tinnunculus			23	23	i	R								
B		Falco subbuteo			11	11	i	R								
B		Accipiter gentilis					p	P								
B		Accipiter nisus					p	P								
B		Perdix perdix					i	P			X		X			
B		Coturnix coturnix					i	P								
B		Larus cachinnans						P							X	
B		Columba oenas					i	P			X		X			
B		Streptopelia decaocto					i	P			X		X			
B		Streptopelia turtur					i	P			X		X			
B		Cuculus canorus					i	P			X		X			
B		Strix aluco					i	P			X					
B		Asio otus					i	P			X					
B		Merops apiaster			100	100	i	P								
B		Jynx torquilla					i	P								
B		Picus viridis					i	P			X		X			
B		Dendrocopos major					i	P			X		X			
B		Dendrocopos minor					i	P			X		X			
B		Alauda arvensis					i	P			X		X			
B		Riparia riparia					i	P							X	
B		Hirundo rustica					i	P			X		X			
B		Remiz pendulinus					i	R								
B		Phoenicurus phoenicurus					i	P			X		X			
B		Saxicola torquata					i	P			X		X			
B		Turdus pilaris					i	P								
B		Hippolais icterina					i	P			X		X			
B		Muscicapa striata					i	P			X		X			
B		Passer montanus					i	P			X		X			

B		Emberiza citrinella					i	P			X	X		
M		Erinaceus europaeus					i	P			X	X		
P		Blackstonia perfoliata					i	P					X	
P		Butomus umbellatus					i	P					X	
P		Chaerophyllum bulbosum					i	P					X	
P		Draba muralis					i	P					X	
P		Epipactis palustris					i	P		X				
P		Euphorbia palustris					i	P					X	
P		Hottonia palustris					i	P					X	
P		Juncus alpinoarticulatus					i	P					X	
P		Minuartia hybrida					i	P					X	
P		Potamogeton helveticus					i	P					X	
P		Potamogeton trichoides					i	P					X	
P		Salix daphnoides					i	P					X	
P		Senecio paludosus					i	P					X	
P		Sparganium minimum					i	P					X	
P		Valeriana pratensis					i	P					X	

Groupe :

A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

Code :

pour les espèces d'oiseaux inscrites aux annexes IV et V, il y a lieu d'introduire, en plus du nom scientifique, le code indiqué sur le portail de référence.

S:

si les données concernant l'espèce sont sensibles et ne doivent dès lors pas être accessibles au public, indiquer: oui.

NP:

si une espèce n'est plus présente sur le site, indiquer: x (facultatif).

Unit:

i = individus, p = couples ou autres unités suivant la liste normalisée des unités et codes de populations conformément à la communication de données aux fins des articles 12 et 17 (voir le [portail de référence](#)).

Cat.:

catégories du point de vue de l'abondance: C = commune, R = rare, V = très rare, P = présente.

Motivation :IV, V:

annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»),

A:

liste rouge nationale ;

B:

espèce endémique ;

C:
conventions internationales ;
D:
autres raisons;
E:
liste nationale SCAP.

4. DESCRIPTION DU SITE

[Retour haut](#)

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	15%
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	3%
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1%
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	8%
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	15%
N16 : Forêts caducifoliées	48%
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	8%
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2%
Pourcentage de couverture totale des habitats	100%

Autres caractéristiques du site

Le site Natura 2000 est située dans la plaine d'Alsace-Bade qui appartient à une dépression, large de 35 à 45 km et qui s'étend sur près de 300 km depuis Bâle (Suisse) jusqu'à Bingen (Allemagne), en aval de Mayence. Cette dépression, appelée « Fossé Rhénan », fait partie d'un ensemble appelé « Rift Ouest-européen » qui s'étend du Sud de la France au Nord de la Belgique. Il sépare le Massif Vosgien de la Forêt-Noire suivant une symétrie presque parfaite. C'est l'exemple le plus caractéristique de ce type géologique en Europe.

Le Rhin est le plus grand fleuve de l'Europe occidentale. Au début du XVIIIe siècle, le fleuve était constitué de nombreux méandres et de multiples bras et faux bras. Il présentait une forte dynamique avec la création ou la destruction d'îles et alimentait de nombreux marais.

Aujourd'hui, malgré un endiguement qui limite son champ d'expression, le Rhin supérieur reste une zone humide d'importance internationale (zone Ramsar).

En effet, il constitue l'une des zones fluviales les plus vastes d'Europe, hébergeant une mosaïque d'habitats naturels, en particulier les sources phréatiques, les pelouses maigres et des forêts alluviales à chênes, ormes et frênes bien préservées.

Ainsi, historiquement et géomorphologiquement, ce site Natura 2000 est directement influencé par la présence du Rhin. Il lui doit la richesse de sa biodiversité et sa densité.

L'importance ornithologique de la vallée du Rhin dépend de la qualité des sites de nidification existants mais aussi de l'accueil réservé aux nombreuses espèces migrant vers le sud.

Ceci implique une gestion particulière des milieux afin d'offrir des conditions optimales :

- gestion forestière de la forêt alluviale,
- conservation ou restauration des milieux humides : roselières, bras morts, prairies alluviales,
- quiétude des oiseaux.

Cette gestion doit bien sûr être réalisée en concertation avec les organismes chargés de l'entretien et de la sécurisation de la navigation sur le Rhin ainsi que de l'exploitation des ouvrages hydroélectriques.

4.2 Qualité et importance

Le Rhin a un attrait particulier pour les oiseaux d'eau. Ainsi il sert d'étape aux oiseaux dans leur migration vers le sud et accueille en hiver des milliers d'anatidés (13% des populations hivernantes en France).

Cette partie du Rhin entre Strasbourg et Marckolsheim est désignée en tant que ZICO.

En effet, elle accueille la nidification de plusieurs espèces de l'annexe I de la Directive : Bondrée apivore, Milan noir, Martin pêcheur, Pic cendré, Pic noir, Pic mar, Pie-grièche écorcheur... Ce secteur du Rhin accueille les principales stations alsaciennes de reproduction de la Sterne pierregarin et du Busard des roseaux.

Plus de 50000 oiseaux passent l'hiver sur ce site rarement gelé en hiver. Parmi elles, on citera trois espèces dont les effectifs hivernants justifient la ZICO. Il s'agit du canard Chipecau, du Fuligule morillon et du Grand cormoran.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		B
L	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
L	D03.01	Zones portuaires		I
L	D04.02	Aérodromes, héliports		O
L	E02.01	Usine		I
L	E04.01	Bâtiments agricoles, constructions dans le paysage		I
L	E06	Autres activités d'urbanisation, industrielles ou similaires		O

L	F04	Prélèvements sur la flore		B
L	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
L	G01.08	Autres activités de plein air et de loisirs		B
L	G02.08	Camping, caravanes		O
L	J02.01.03	Comblement des fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous		O
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		B
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		B
M	A08	Fertilisation		B
M	A09	Irrigation		B
M	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		B
M	C01.01	Extraction de sable et graviers		B
M	D01.02	Routes, autoroutes		B
M	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		O
M	D03.01	Zones portuaires		O
M	D03.02	Voies de navigation		O
M	E01.01	Urbanisation continue		O
M	E02.01	Usine		O
M	E02.03	Autres zones industrielles / commerciales		O
M	F02.03	Pêche de loisirs		O
M	F03.01	Chasse		B
M	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		O
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		B
M	H04	Pollution de l'air et polluants atmosphériques		O
M	J02.06	Captages des eaux de surface		O
M	J02.11	Modifications du taux d'envasement, déversement, dépôts de matériaux de dragage		O
M	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles		O
M	K04.01	Compétition (flore)		I

Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	B	Sylviculture et opérations forestières		I
M	B	Sylviculture et opérations forestières		O

Importance

: H = grande, M = moyenne, L = faible.

Pollution

: N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.

Intérieur / Extérieur

: I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Indéterminé	100%

4.5 Documentation

4.5.1 Documentation sur le site

4.5.2 Autre bibliographie relative au site

ROCAMORA G., (1994). - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France - L.P.O., Minist. de l'Environnement.

Cabinet DENNY CONSULTANT, (1994). - Contribution à l'inventaire et à la localisation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en Alsace en application de la Directive Habitat CEE du 21 mai 1992 - DIREN Alsace

Muséum National d'Histoire Naturelle, (1994). - Le livre rouge ; inventaire de la faune menacée en France - WWF, Minist. de l'Environnement, Ed. NATHAN.

BERTHON Igor, (1995). - Annexes au plan de gestion de la Réserve Naturelle de l'île de Rhinau. Université Louis Pasteur Strasbourg I - UFR Sciences de la Vie et de la Terre. Conservatoire des sites Alsaciens. Rapport de DESS Sciences de l'environnement.

LPO - Bases de données ornithologiques

4.5.3 Site internet du site

Pas de données

5. STATUT DE PROTECTION DU SITE

[Retour haut](#)

5.1 Types de désignations aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	18%
36	Réserve naturelle nationale	25%
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	10%
39	Forêt de protection	7%
53	Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public fluvial	36%

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	Ile de Rhinau		6%
31	Ile de Marckolsheim		4%
31	Forêt de Daubensand		7%
36	Réserve Naturelle		25%
38	Ile Rhinau		4%
38	Ile du Rohrschollen		4%
38	Forêt d'Erstein		2%
39	Plan d'eau de Plobsheim		7%
53	Forêts du Rhin		36%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
-------------	----------------------------	-------------	----------------------------------

6. GESTION DU SITE

[Retour haut](#)

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Région Grand Est - Site de Strasbourg Direction Environnement et Aménagement

Adresse : 1, place Adrien Zeller
67070 STRASBOURG CEDEX

Courriel :

6.2 Document d'objectifs:

Il existe un document d'objectifs en cours de validité :

<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	Nom :
		Lien : http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1462_DOCOB_secteur_2.pdf
		Nom :
		Lien : http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1462_DOCOB_Secteur_3.pdf
		Nom :
		Lien : http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1462_DOCOB_Secteur_4.pdf
		Nom :
		Lien : http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1462_DOCOB_general.pdf
		Non, mais un plan de gestion est en préparation.
		Non

6.3 Mesures de conservation

Sur la Réserve d'Erstein, l'exploitation sylvicole et les constructions sont interdites, la chasse et la circulation motorisée réglementées. L'un des enjeux majeurs de la gestion de la réserve est le rétablissement d'inondations régulières.

Sur l'île de Rhinau, l'objectif est d'assurer la protection et la conservation du patrimoine biologique en interdisant certaines activités (décharge, travaux, activités commerciales et industrielles, sylvicoles, publicitaires et touristiques).

Pas d'organisme gestionnaire sur le plan d'eau de Plobsheim. Le suivi scientifique se limite à des comptages en hiver et en été des canards nicheurs.

Toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux de l'île de Marckolsheim doit être déclarée à l'Architecte des Bâtiments de France.

Les forêts de protection sont soumises à un régime particulier qui assure le maintien de l'état boisé et la conservation du caractère original des peuplements par une sylviculture appropriée.

L'objectif de la réserve de chasse est de protéger la faune et ses habitats. Tout acte de chasse est strictement interdit.

7. CARTE DU SITE

[Retour haut](#)

Echelle : 1/25000ème

Source : IGN

Détails :